



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Vœu relatif aux moyens accordés par l'Etat à la Maison de la Justice et du Droit des Blagis

Séance du 28 mars 2019

Convocation du 22 mars 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Tastes,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
Mme Catherine Lequeux par M. Thibault Hennion,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2019

OBJET : Vœu relatif aux moyens accordés par l'Etat à la Maison de la Justice et du Droit des Blagis

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la mise en place, dans le cadre de la politique de la ville, de la Maison de la justice et du droit des Blagis (MJD), rayonnant sur quatre villes du département des Hauts-de-Seine : Bagneux, Bourgnon-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux,

Considérant les annonces faites récemment par la préfecture des Hauts-de-Seine de baisse drastique des aides financières, dès cette année, avec, comme argument, la non-adéquation avec les missions du FIPD ce qui constituerait un réel danger pour la survie de la Maison de la Justice et du droit des Blagis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE à Mme Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, de garantir la pérennité de la Maison de la justice et du droit des Blagis en lui octroyant les moyens financiers et humains nécessaires.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

